

Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural (h/f)

Synthèse de l'offre

Employeur :	MAIRIE DE LARRINGES 1 place du village 74500Larringes
Grade :	Adjoint technique territorial
Référence :	O074200700072190
Date de dépôt de l'offre :	22/09/2020
Type d'emploi :	Vacance d'emploi
Temps de travail :	Non Complet
Durée :	25h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	01/01/2021
Date limite de candidature :	31/12/2020

Lieu de travail :

Lieu de travail :	1 place du village 74500 Larringes
--------------------------	------------------------------------

Détails de l'offre

Grade(s) :	Adjoint technique territorial Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint technique principal de 1ère classe
Famille de métier :	Education, animation et jeunesse > Accompagnement éducatif
Métier(s) :	Animateur ou animatrice éducatif accompagnement périscolaire

Descriptif de l'emploi :

Assurer l'accueil et la prise en charge des enfants inscrits à la garderie et à la cantine Assurer la réception des repas et le service à la cantine Assurer l'entretien des locaux de la cantine et de la garderie Temps de travail annualisé (25/35°) 7h30-9h00 - 10h45-14h45 et 16h30-18h00

Profil demandé :

- Connaissance du public enfant
- Bonne capacité d'animation
- Faire preuve de patience et de bienveillance

- Etre vigilant et réactif
- Maîtriser les gestes de premiers secours

Mission :

- Assurer l'accueil, la surveillance et l'encadrement des enfants lors des temps d'activités périscolaires (garderie du matin et du soir) et de la cantine
- Suivi des présences
- Assurer le lien avec les familles
- Assurer la réception des repas et le service à la cantine
- Assurer l'entretien et le nettoyage des locaux

Téléphone collectivité : 04 50 73 46 90

Adresse e-mail : mairie@larringes.fr

Lien de publication : www.larringes.fr

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.